Administration communale de Larochette Circulaire aux parents d'élèves pour la rentrée 2019/2020

A l'occasion de la rentrée scolaire 2019/2020, l'administration communale de Larochette voudrait rendre attentifs les parents des élèves aux points suivants:

1. Rentrée des classes

La rentrée des classes pour les élèves des classes de l'enseignement fondamental aura lieu le **lundi**, **le 16 septembre 2019** et sera une journée entière de classe **(de 07h50 à 12h00 et de 14h00 à 15h50)**.

Attention: Les cours commenceront à 07h50 heures.

2. Horaire des classes

| Cycle 1 – 4 (sauf précoce) | Précoce |
|--|--|
| 1ère leçon: 07h50 – 09h10 | Groupe A: |
| 2º leçon: 09h10 - 10h00 | · |
| Récréation: 10h00 - 10h15 | Tous les jours de 08h10 à 12h00 et les lundis, mercredis et vendredis aprèsmidis de 14h00 à 15h50. |
| 3e leçon: 10h15 – 11h10 | |
| 4º leçon: 11h10 - 12h00 | Groupe B: |
| Pause de midi (*) | |
| 5 ^e leçon: 14h00 - 14h55 6 ^e leçon: 14h55 - 15h50 | Selon les quatres plages choisies au préalable de 08h10 à 12h00 et/ou les lundis, mercredis et vendredis après-midis de 14h00 à 15h50. |
| | Un appui pédagogique aura lieu de 7h50-8h10 pour les parents souhaitant inscrire leurs enfants. Les enfants arrivant avec le bus seront d'office inscrits à l'appui pédagogique. |

Des projets éducatifs (RelaxKids etc.) auront lieu pendant les pauses de midi de 13h00 à 14h00 ou pendant les après-midis libres. Ces cours seront

organisés en fonction des cycles et seront facultatifs. Le personnel éducatif vous donnera toutes les informations en début d'année.

3. Bibliothèque scolaire

L'école fondamentale de Larochette dispose d'une bibliothèque scolaire. Des livres, du matériel didactique y sont disponibles et peuvent être consultés sur place ou peuvent y être empruntés par les élèves.

Les heures d'ouverture de la bibliothèque seront fixées au courant du mois de septembre. Les conditions et le règlement de la mise à disposition des livres seront communiqués aux élèves en début d'année.

4. Absence pour maladie

En cas d'absence de votre enfant pour cause de maladie, veuillez en informer le titulaire responsable dans les meilleurs délais. Pour toute absence dépassant 2 jours, il faudra apporter un certificat médical. Les absences non-communiquées seront considérées comme non-excusées.

5. Obligation de la fréquentation scolaire

Aux termes de la loi du 6 février 2009 relative à l'obligation scolaire, la fréquentation scolaire est obligatoire pour tous les enfants âgés de 4 ans révolus avant le 1er septembre de l'année en cours et pour les 12 années consécutives à partir du 1er septembre de l'année en question.

6. Dispense de fréquentation scolaire

Aux termes de l'article 17 de la loi du 6 février 2009 relative à l'obligation scolaire, les dispenses de fréquentation scolaire pourront être accordées à la demande motivée de la personne responsable, à savoir:

a) par le titulaire de classe, pour une durée ne dépassant pas une journée
 b) par le président du comité d'école pour une durée dépassant une journée
 Les demandes écrites sont à adresser à :

Madame Conny Elsen Présidente du Comité d'école 21, rue de Medernach L-7619 Larochette

7. Règlement Kiss&Go

Un système Kiss&Go est en place afin de faciliter la surveillance des enfants avant et après les heures de classe. Les modalités sont les suivantes :

Les parents attendent leurs enfants en dehors de la cour de l'école à 12h00 et à 15h50.

- A 14h00, les parents n'accompagnent leurs enfants que jusqu'à l'entrée de la cour, à côté du Centre Culturel.
- Le matin, avant les cours, les parents sont autorisés à accompagner leurs enfants dans la cour de l'école.
- Les parents des enfants qui fréquentent la classe du Précoce, entrent le matin et l'après-midi par la cour du C1 et attendent leurs enfants à 12h00 et à 15h50 devant la cour du C1.
- Les éducatrices de la Maison Relais rassemblent les enfants, qui sont inscrits dans la Maison Relais, dans la cour de l'école à 12h00 et à 15h50.
- Une surveillance organisée par les enseignants fonctionne dans la cour de l'école de 7h40 à 7h50, de 12h00 à 12h10, de 13h50 à 14h00 et de 15h50 à 16h00.

Pour garantir l'ordre et la propreté dans la cour les chiens sont interdits dans la cour de l'école.

Nous vous rappelons également que d'après la loi il est strictement interdit de fumer dans la cour de l'école ainsi que dans les alentours.

8. Transport scolaire privé

Les parents qui amènent leurs enfants en voiture privée sont priés de stationner leur voiture aux emplacements pour véhicules derrière et devant le bâtiment scolaire.

Il est strictement interdit de stationner dans la cour du centre culturel ainsi qu'à la sortie de secours de la cour d'école.

9. Transport scolaire communal

Le transport scolaire sera exécuté par une entreprise de transport chargée à cet effet par le collège échevinal. L'autobus scolaire ne s'arrêtera qu'aux points d'arrêts fixés et publiés. Vu la législation actuellement en vigueur, les trajets ont été organisés de sorte que chaque élève dispose d'une place assise. Toute réclamation concernant le transport scolaire est à adresser par écrit au collège échevinal.

TRANSPORT SCOLAIRE (courses normales)

| Aller matin | | Aller après-midi | |
|--------------------|-------|--------------------|-------|
| Chapelle Ernzen | 07h30 | Chapelle Ernzen | 13h43 |
| Plateau Ernzerberg | 07h35 | Plateau Ernzerberg | 13h48 |
| Arrêt Distelfeld | 07h38 | Arrêt Distelfeld | 13h51 |
| Arrêt Manzebaach | 07h43 | Arrêt Manzebaach | 13h55 |
| Ecole fondamentale | 07h45 | Ecole fondamentale | 13h58 |

| Retour midi | | Retour après-midi | |
|--------------------|-------|--------------------|-------|
| Ecole fondamentale | 12h05 | Ecole fondamentale | 15h55 |
| Arrêt Manzebaach | 12h08 | Arrêt Manzebaach | 15h58 |
| Chapelle d'Ernzen | 12h11 | Chapelle d'Ernzen | 16h01 |
| Plateau Ernzerberg | 12h16 | Plateau Ernzerberg | 16h06 |
| Arrêt Distelfeld | 12h19 | Arrêt Distelfeld | 16h09 |

La surveillance du bus scolaire sera assurée par le personnel de la Maison relais. En cas de besoin veuillez contacter le / la surveillant(e) au 691 111 716.

10. Vacances et congés scolaires 2019/2020

L'année scolaire commence le lundi 16 septembre 2019 et finit le mercredi 15 juillet 2020.

- 1. Le congé de la Toussaint commence le samedi 26 octobre 2019 et finit le dimanche 3 novembre 2019.
- 2. Les classes de l'école fondamentale chôment le vendredi 6 décembre 2019, jour de la St. Nicolas.
- 3. Les vacances de Noël commencent le samedi 21 décembre 2019 et finissent le dimanche 5 janvier 2020.
- 4. Le congé de Carnaval commence le samedi 15 février 2020 et finit le dimanche 23 février 2020.
- 5. Les vacances de Pâques commencent le samedi 4 avril 2020 et finissent le dimanche 19 avril 2020.
- 6. Jour férié légal: le vendredi 1er mai 2020.
- 7. Jour de congé pour l'Ascension: le jeudi 21 mai 2020.

- 8. Le congé de la Pentecôte commence le samedi 30 mai 2020 et finit le dimanche 7 juin 2020.
- 9. Jour de congé pour la célébration publique de l'anniversaire de SAR le Grand-Duc: le mardi 23 juin 2020.
- 10. Les vacances d'été commencent le jeudi 16 juillet 2020 et finissent le lundi 14 septembre 2020.

11. Cours de natation

Depuis l'année scolaire 2012/2013 la piscine intercommunale est en fonction. Le règlement interne est affiché dans l'enceinte de la piscine.

12. Education physique et sportive

Pour des raisons d'hygiène, les parents d'élèves sont priés d'équiper leurs enfants de vêtements de sport et de chaussures de sport à semelles claires pour les cours d'éducation physique.

13. Livres scolaires / Matériel scolaire

Etant donné que l'achat des livres scolaires se chiffre chaque année à environ 30 000 €, nous vous prions de veiller à ce que vos enfants prennent soin des livres scolaires mis gratuitement à leur disposition.

Un journal de classe uniforme sera distribué à tous les élèves. Les parents y trouveront e.a. des informations sur la vie scolaire de leurs enfants.

14. L.A.S.E.P.

La LASEP (ligue des associations sportives de l'enseignement fondamental) de Larochette - Nommern offre des leçons de sport aux enfants des cycles 2 et 3. Pour ces cycles, des cours de gymnastique seront organisés dans le hall sportif Filano.

Pour les activités de la LASEP, la commune met à disposition un bus pour assurer le transport des sportifs au centre sportif FILANO à Larochette.

Le premier entraînement est prévu pour le 26 septembre 2019.

Toutes les informations importantes ainsi que l'horaire exact du bus seront communiqués dès le commencement des activités.

15. Nouveau site internet

Le nouveau site internet de l'Ecole fondamentale de Larochette est joignable sous http://fielserschoul.lu

16. Informations supplémentaires

Liste des numéros / adresses utiles

Bâtiment de l'école/Fielser Schoul: 87 80 05 + extension de la salle de classe

Ecole fondamentale de Larochette

21, rue de Medernach L-7619 Larochette

Surveillance du bus scolaire: Un membre du personnel de la Maison

relais:

GSM: 691.111.716

Administration communale: 83 70 38-1

33, Chemin J.A. Zinnen L-7626 Larochette

www.larochette.lu

larochette@larochette.lu

Centre sportif FiLaNo: 26 87 10

Piscine Intercommunale: 26 87 10 06

Présidente de la commission scolaire:

Madame Natalie Silva 33, chemin J.A. Zinnen L-7626 Larochette

larochette@larochette.lu

Tél: 83 70 38-1

Présidente du Comité d'école:

Madame Conny Elsen 21, rue de Medernach

L-7619 Larochette

conny.elsen@education.lu

Tél: 87 80 05 36

Direction de région Mersch

Directrice: Madame Romaine Theisen
Directrice adjointe: Madame Carole Maisch
Directeur adjoint: Monsieur Mike Hecker

5, rue des Prés L-7561 Mersch Tél : 247-55810

17. Equipes pédagogiques

Cycle 1

| Classe | Titulaire(s) | Téléphone |
|----------------------|----------------------------|-----------|
| Précoce | Ana Lopes | 878005-22 |
| | Sandra Ackels (éducatrice) | |
| 1.1 / 1.2 | Michèle Kauffmann | 878005-27 |
| 1.1 / 1.2 | Sandra Lahr | 878005-28 |
| 1.1 / 1.2 | Laure Nickels | 878005-24 |
| Autres intervenants: | Viviane Koob | |
| | Lucie Peter | |
| | Rui Nunes | |

Cycle 2

| Classe | Titulaire(s) | Téléphone |
|----------------------|---|-----------|
| 2.1 | Karin Wies | 878005-40 |
| 2.1 | Nora Gibéryen | 878005-39 |
| 2.2 | Conny Elsen | 878005-36 |
| 2.2 | Cindy Anthon | 878005-37 |
| Autres intervenants: | Lynn Koob Lucie Peter Magali Geisbusch Rui Nunes | |

Cycle 3

| Classe | Titulaire | Téléphone |
|----------------------|---------------|-----------|
| 3.1 | Carmen Rüsing | 878005-34 |
| 3.1 | Ana Ribeiro | 878005-33 |
| 3.2 | Lisi Rauchs | 878005-32 |
| 3.2 | Damien König | 878005-35 |
| 3.2 | Yana Miny | 878005-38 |
| Autres intervenants: | Jil Pocervina | |
| | Viviane Koob | |
| | Rui Nunes | |

Cycle 4

| Classe | Titulaire | Téléphone |
|----------------------|---|-----------|
| 4.1 | Mike Wenner | 878005-42 |
| 4.1 | Jeff Wohlfahrt | 878005-30 |
| 4.2 | Marco Jerolim | 878005-23 |
| 4.2 | Claude Bock | 878005-29 |
| Autres intervenants: | Viviane Koob Pascale Hoffmann Rui Nunes | |

| Cours d'accueil | Titulaire | |
|-----------------|------------|--|
| | Darcy Dias | |

| Projet éducatif | Titulaire | |
|-----------------|-----------|-----------|
| | Rui Nunes | 878005-31 |